

# La rue, on Partage



Bulletin d'information de l'association

**N°111** janvier à mars 2026

*Droits des piétons, des cyclistes, des usagers des transports en commun.*

Edito : **Un Plan de Mobilité insuffisant !**

La Métropole TPM élabore le Plan de Mobilité (PDM) urbain 2025-2035.....Pourquoi ne sera-t-il prêt que fin 2026 ? Les élus nous disent comme d'habitude « parce que Toulon !».

Avant il faut faire le **bilan du PDU 2015-2025** qui était peu ambitieux, puisqu'il prévoyait seulement un objectif de 10 % de part de Transport en Commun. Fin 2025 nous en sommes à 7 % alors que les autres grandes métropoles sont autour de 20 % .... « parce que Toulon !»

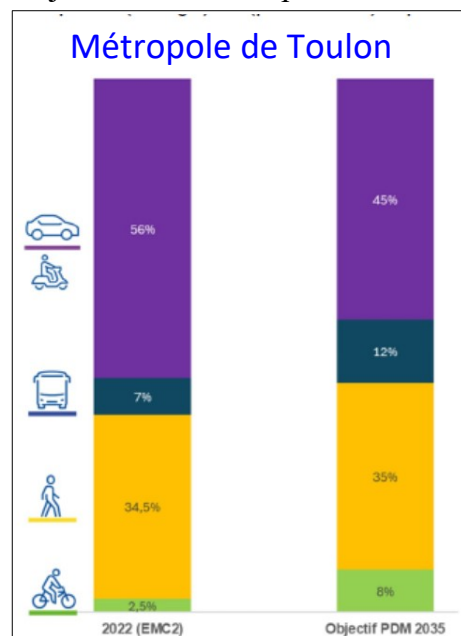
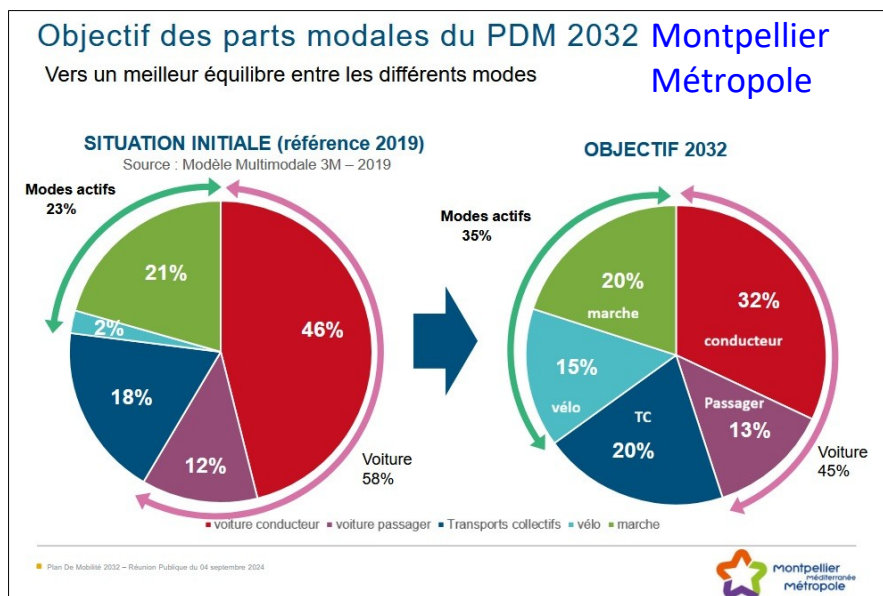
Le projet prévu le plus important était la mise en service de la ligne de bus-hns en site propre avant 2025 (qui avait déjà été programmé dans le PDU précédent). Résultat rien de réalisé « parce que Toulon !»

La part modale du vélo devait atteindre la valeur extraordinaire de 3 %, on a atteint péniblement 2 % par manque de volonté alors que les métropoles équivalentes sont autour de 8 % « parce que Toulon !»

Quels sont **les objectifs pour 2035** ?

Pour les transports en commun un objectif de part modale de 12 % alors que les autres grandes métropoles ont des objectifs de 20 %, « parce que Toulon !». (voir ci-dessous Métropole de Montpellier, <https://www.montpellier.fr/actions/competences/transports-mobilites/plan-de-mobilites-2032> )

Pour le vélo l'objectif part modale est de 8 % alors que le schéma régional (SRADET) préconise 12 % pour les Métropoles de la région , « parce que Toulon !», à Montpellier l'objectif est de 15 % pour 2032.



Pas de projet de TCSP à la hauteur des besoins sur l'axe est-ouest (potentiel de 100 000 passagers/jours).

Pas la volonté de faire une vraie piste cyclable sécurisée pour traverser le cœur de Toulon.

Volonté de continuer à favoriser la voiture par des parkings et des nouvelles routes.

Nous continuerons à avoir des embouteillages, une pauvre offre de transports en commun, des discontinuités cyclables, des accès difficiles aux gares, des horaires de bus de nuit insuffisants.....« parce que Toulon !».

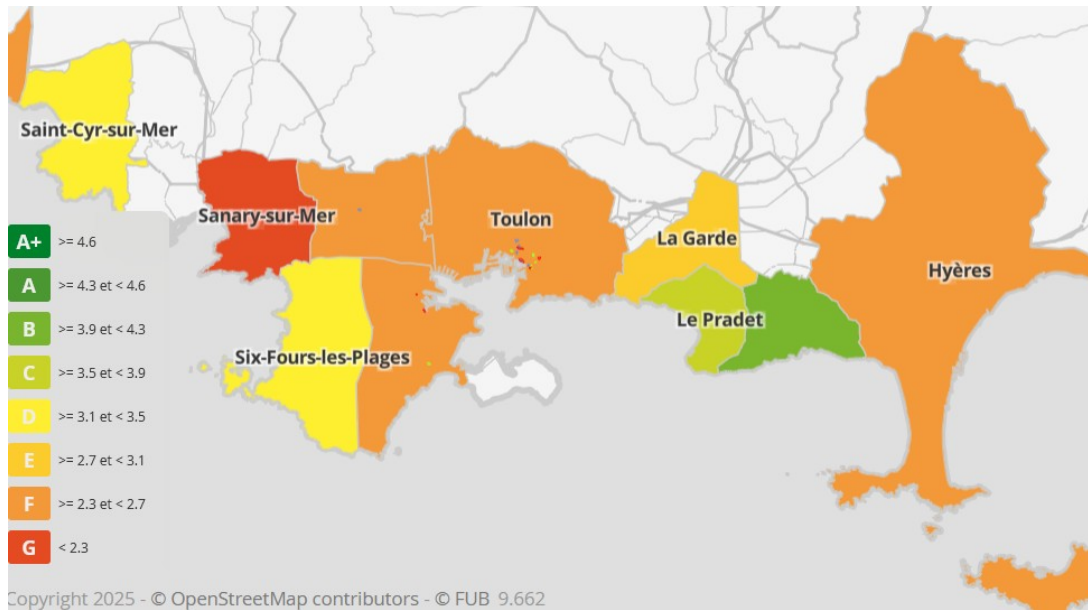
Maurice Franceschi

## Le « Baromètre Vélo » 2025 : Le palmarès

Zoomiez, explorez, cliquez et révélez les résultats des communes classées au Baromètre Vélo 2025

Cliquez sur la commune pour avoir les valeurs des critères. Cliquer sur les critères pour plus de détails.

<https://www.barometre-velo.fr/>

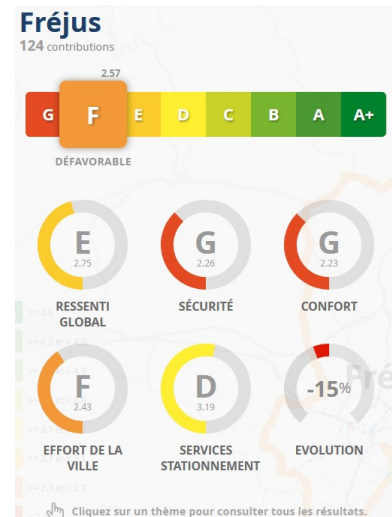
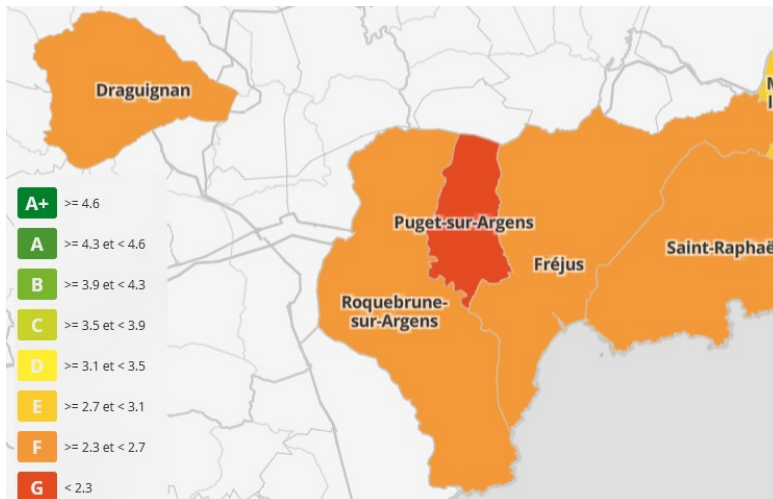


Dans l'agglomération toulonnaise sont bien notés : Carqueiranne, Le Pradet, Six-Fours  
Plutôt défavorable : La Garde.

Défavorable : Toulon, Ollioules, La Seine, Hyères.

Très défavorable: Sanary.

A l'est Var évaluation défavorable à très défavorable.



**Un outil détaillant les résultats de l'enquête sur des fiches par commune et par agglomération.**

Un membre de l'association Dérailliers Calvados, a réalisé un outil présentant pour chaque collectivité des fiches communales complètes avec les résultats et les commentaires des remarques.

Le voici finalisé, ouvert à tous et gratuit : <https://barometre2025.derailleurs-calvados.fr/>

Chaque fiche, communale, intercos et départements, est consultable en ligne, imprimable et générable en PDF, avec l'intégralité des résultats du questionnaire et la liste des commentaires des répondants. Pour MTPM : [https://barometre2025.derailleurs-calvados.fr/83/248300543\\_m%C3%A9tropole\\_toulon-provence-m%C3%A9diterran%C3%A9e.html](https://barometre2025.derailleurs-calvados.fr/83/248300543_m%C3%A9tropole_toulon-provence-m%C3%A9diterran%C3%A9e.html).

**Très utiles en vue des élections municipales de mars 2026**, les documents produits seront accessibles à tous, en particulier aux associations locales et aux collectifs régionaux du réseau FUB.

## **POUR L'UTILITÉ PUBLIQUE D'UN PROJET DE TRANSPORT PUBLIC**

Un projet de TCSP, transport en commun sur site propre a fait l'objet d'une enquête publique (EP) par la Métropole de Toulon Provence Méditerranée (MTPM) puis d'une déclaration d'utilité publique (DUP) par l'autorité préfectorale. Ce ne sera pas un transport CAPACITAIRE en site PRIORITAIRE.

MTPM a choisi des gros bus à haut niveau de service (BHNS) pour satisfaire aux règles et actions qu'elle s'est donnée au Plan de Déplacements Urbains [PDU 2015-2025](#).

### **A propos de l'enquête publique (EP).\***

L'enquête publique permet à toute personne, physique ou morale, de donner son avis car il a droit à participer aux décisions à la chose publique, "res publica". Cet avis doit être examiné sinon c'est une faute par omission à l'encontre des droits du citoyen.

Environ quatre cents observations ont été notées. Les commissaires enquêteurs ont émis des recommandations et [des réserves](#). Le rôle de MTPM est de les examiner puis de modifier, si possible, le projet grâce à la population. **Résultat : aucune modification conséquente.** La seule : raccourcir le temps des travaux de 13 à 12 ans. Circulez, il n'y a rien à revoir.

Notre réponse : Des associations vont demander au tribunal administratif d'annuler les conclusions de MTPM du [24 septembre 2025](#) ainsi que la DUP Bhns, car nos droits sont bafoués.

Voici un florilège des omissions, des manquements et insuffisances du projet de BHNS :

1 **Des terminus mal définis** (A) à La Pauline avec un tracé en boucle non soumis à une EP et (B) à Bois Sacré suite à une EP pour correspondance avec les bateaux bus. Sans explication, la station terminus sera à Grimaud, près du môle de croisières, avec expropriation pour une aire de retournement des gros bus sans place suffisante pour un deuxième bus en attente.

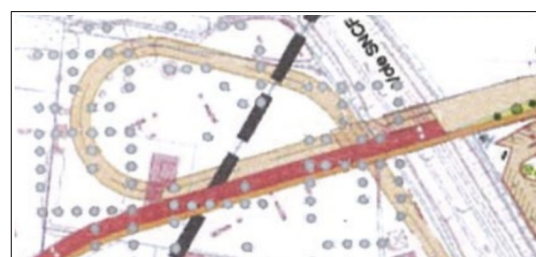
2 A l'est toulonnais est budgété des travaux pour passer le ruisseau St Joseph. A l'ouest, rien n'est prévu **pour passer le petit fleuve côtier du Faveyrolles** alors qu'existe l'[étude SCE](#) de mai 2012 pour le canaliser de la voie ferrée SNCF à la mer pour des crues centennales. Coût d'environ 3 M€.

3 A la gare de La Seyne, les bus qui arrivent en site propre rejoignent ensuite le "site banalisé" de l'avenue Rabin (D67). MTPM écarte l'élargissement du pont (photo ci-contre. La SNCF ne veut pas de passage à niveau. MTPM ignore la proposition d'un **pont-trémie sous les voies qui vont vers les ports**. Or en 2005, était décidé un tramway avec terminus à la gare (Voir notre bulletin n°107 p5). Il empruntait un tel pont pour relier la gare à un dépôt de bus et trams. Ainsi le dépôt de Brégaillon a été construit mais pas ce pont en trémie. Cet itinéraire par un nouveau pont est essentiel pour une piste cyclable obligatoire et un trottoir inexistant sur l'avenue Rabin longeant la gare.



4 Près de la gare de La Seyne, la station de Bhns occuperait le nouveau parking. L'actuel pont sous les voies ferrées SNCF vers l'avenue Brun est alors bloqué, réservé aux modes doux.

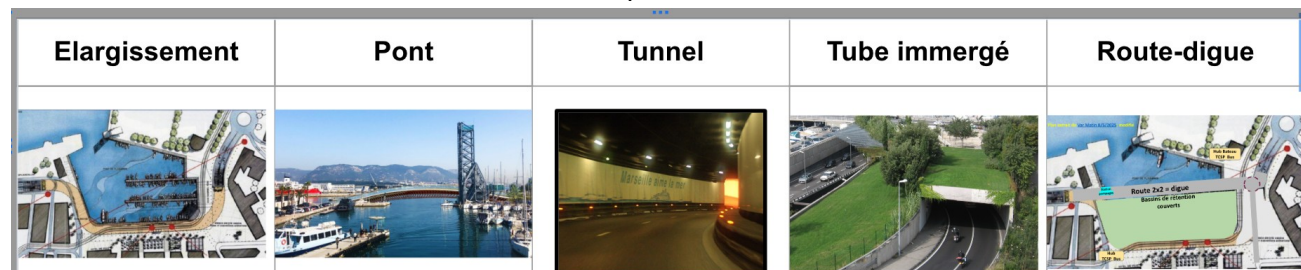
**Le prolongement de l'avenue Brun**, décidé en 2005 par une route en boucle passant sous un pont déjà construit en 2014, n'est pas mentionné aux travaux. *Sans travaux annexes, l'avenue Brun est en cul de sac.* Combien de millions d'euros non budgétés ?



5 Le PDU prévoit un pôle d'échanges multimodal, PEM, à la gare de La Seyne/Six-Fours comme celui en cours de réalisation à Hyères de 600 places à 24 M€. Les PEM des gares de La Pauline et de La Seyne ne sont pas mentionnées au projet. Pas de budget. A La Seyne, un parking en silo de 300 places sera construit à l'Espace Marine sur un budget annexe au Bhns ; donc non métropolitain.

6 MTPM pour réduire la place de la voiture et l'utilisation des parkings a retenu un **passage des voitures en 2x1 voie** au lieu de 2x2 voies sur le port. C'est une idée pour inciter à prendre les gros bus. L'impact sur la circulation n'a pas été réalisé. Les trente millions d'euros pour des mesures d'évitement des centre-villes prévus au PDU n'ont pas été utilisés. Imprévoyance depuis 2015.

Alors MTPM consent à étudier des alternatives pour maintenir une 2x2 voies :



L'alternative d'un tube immergé mobilise 0,41 M€. Cependant MTPM a omis de répondre à la proposition de FNE d'une route-digue qui protégerait le centre ville des submersions.

Une étude comparative des avantages/inconvénients, des contraintes et des coûts des alternatives semble nécessaire et indispensable pour éclairer une décision des élus.

MTPM a levé toutes les réserves le 24 septembre. Le Préfet a ainsi pu signer une DUP le 9 octobre.

Que savait-il de tout cela si personne ne lui signale les omissions et les insuffisances du projet ?

### **A propos de la DUP, déclaration d'utilité publique du Bhns du 9 octobre 2025**

La déclaration d'utilité publique (DUP) s'obtient si les règles sont observées. En la matière, un tel projet doit contribuer, dans les prochaines années, à diminuer les gaz à effet de serre (GES) et les polluants qui nuisent gravement à la santé, publique. Par ailleurs les expropriations qui font griefs aux droits des propriétaires doivent être motivées par un intérêt public.

#### De l'utilité publique du projet de gros bus pour les déplacements en transports en commun (TC)

Selon le PDU 2015-2025 le nombre déplacements journaliers moyens (JOB) devait augmenter de 83 mille en 2008 à **148 mille en 2025**. En 2022, le réseau assure **101 mille** déplacements en TC.

Le projet actuel en prévoit **127 mille en 2038** et promet 139 mille en 2058.

MANIFESTEMENT le Bhns ne peut réaliser l'objectif du PDU 2015=2025 dont il se réclame.

#### De la régularité des bilans financiers

Le projet écarte environ 40 millions d'euros de travaux à La Seyne sur 341 millions : plus de 10 % d'écart. Une telle somme soulage le bilan socio-économique qui mérite d'être reconsidéré.

#### De l'utilité publique du projet de gros bus pour le climat et la santé

Les travaux occasionnent une élévation de 2 % des GES par rapport à une situation "au fil de l'eau" qui consiste à ne rien faire (ou inaction, depuis 2005). Or la loi invite à réduire les GES.

Le dossier expose aussi que le BHNS ne contribuera pas à réduire les polluants.

Ces données prouvent que le report de la voiture vers les TC n'est pas suffisant.

Notre réponse : Des associations portent l'affaire devant la justice administrative pour l'annulation de l'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique de ce projet de Bhns.

Michel PIERRE, seynois, VPt de TVD, VPt de FNE83, Pt de Acténergies

# RUE DES ECOLES OU RUES SCOLAIRES : UN AMENAGEMENT VERTUEUX

## AIDONS LES ENFANTS A SE RÉAPPROPRIER LA RUE AUTOUR DES ECOLES !

Tous les jours à Toulon ou dans les autres communes de la métropole, une magie s'opère dans les rues de certaines écoles, au moment de la rentrée ou de la sortie des élèves : les rues se ferment et la priorité est donnée aux piétons, enfants et adultes en chemin pour l'école ou vers la maison. Pour les parents moins d'angoisse, pour les enfants plus d'autonomie et de sécurité, pour les automobilistes juste ... un peu d'attente et de patience.

Les abords des écoles sont trop souvent sacrifiés à la circulation. Ils sont un lieu souvent chaotique de prise en charge ou de dépose, d'attente et de passage. En effet, arriver le plus près possible du portail de l'école est l'objectif de la plupart des parents souvent pressés de repartir travailler. Comme investis d'une mission divine, ces derniers peuvent prendre tous les risques afin de déposer leurs « précieuses progénitures » au plus près de l'entrée. Cela génère des encombrements, des embouteillages, du stress, une ambiance fébrile et des situations à risque. Parents énervés, enfants stressés, personnel à l'entrée de l'école sur le qui-vive. On est loin d'un environnement serein et apaisé ! Les témoignages sont nombreux... *Boulevard de l'Escaillon à Toulon, rue Aimé Genoud à La Seyne* sont deux exemples criants.



Réaménager les abords d'une école vise à sanctuariser un espace, à circonscrire la cohue de la sortie des élèves, à créer un lieu de convivialité et de rencontre des adultes qui accompagnent ou attendent les enfants. Enfin, les trajets à pied ou à vélo vers l'établissement sont facilités afin que parents, grands-parents et enfants puissent circuler librement et en sécurité.

**En France, la rue scolaire n'est pas reconnue réglementairement** à la différence de la Belgique ou de la Suisse par exemple. Il existe d'autres dispositifs tels que les piétonisations totales ou ponctuelles, des zones 30, des zones de rencontre ... qui peuvent être mises en œuvre pour opérer une transformation des abords de l'école et d'un quartier dans le meilleur des cas. Mais il faudrait aller au-delà...

Quels avantages à **encourager les rues scolaires** ?

1. Moins de voitures donc moins de pollution et plus de sécurité dans le cheminement d'accès et des voies bordant l'école
2. moins de conflits résultant de comportements incivils



**La Belgique** a adopté par la loi du 2 septembre 2018 un article définissant et réglementant **la Rue scolaire** : 2.68 « *Le terme de rue scolaire désigne une voie publique située à proximité d'un établissement scolaire qui est temporairement et à certaines heures pourvue à des accès d'une barrière déplaçable sur laquelle est apposé le signal C3 complété par un panneau additionnel portant la mention rue scolaire..... Dans les rues scolaires, la voie publique est réservée aux piétons et aux cyclistes.* »

Valérie Romboni Sacco, membre du Conseil d'Administration TVD

## TVD Infos

**l'Assemblée Générale de Toulon Var Déplacements** aura lieu le samedi **21 février de 9h à 12h**, salle de l'Hélice, FOL, Avenue Agostini, Toulon, accueil café à partir de 8h30. A noter dans votre agenda.

**Masse Critique vélo.** [lamassecritique.fr](http://lamassecritique.fr) Chaque premier jeudi du mois à 18h30 rendez-vous sur le parvis de la gare de Toulon avec le collectif pour l'essor du vélo. Prochains rendez-vous 5 février et 5 mars.

**Sauvons le Tramway de Toulon , participez à la campagne de dons pour aider à un recours juridique.**  
**Merci de diffuser cet appel.**

Avec le Collectif Tramway et Transports en Commun de l'agglomération toulonnaise, TVD va déposer un recours auprès du tribunal administratif pour annuler la déclaration d'utilité publique Bhns  
L'objectif pour le recours, au Tribunal Administratif, est d'obtenir 6600 € afin de couvrir les frais d'avocat.

**La Métropole de Toulon (MTPM) à besoin d'un tramway comme toutes les autres grandes métropoles** qui possèdent de une à 6 lignes de tramway.

Nous attendons le Tramway depuis 25 ans avec un Déclaration d'Utilité Publique obtenue en 2005.

Après le renoncement à ce projet, la majorité des élus de la MTPM veut se contenter d'un bus-hns (bhns) sur l'axe principal est-ouest, alors que les autres métropoles utilisent ce type de bus sur leurs axes secondaires. Ce bhns ne permettra pas d'améliorer les transports en commun, de diminuer la pollution et les gaz à effet de serre. Pour contrer ce projet de bhns et revenir à un projet de Tramway nous entamons des recours contre les décisions de MTPM et la déclaration d'utilité publique de ce projet de bhns.

Ces recours nécessitent des sommes importantes car les dossiers sont très lourds et les moyens juridiques de MTPM très grands.

Nous comptons sur votre aide financière pour gagner ces recours dans l'intérêt des usagers de notre métropole.

**- don sécurisé avec reçu fiscal sur Helloasso :**

Lien : <https://www.helloasso.com/associations/toulon-var-deplacements/formulaires/2>

**- don par virement à " Toulon Var Déplacements "**, en précisant : sauvons le tramway.

**IBAN : FR76 1910 6000 0843 6469 4904 204**

(communiquiez votre adresse courriel pour recevoir le suivi de notre action)

**- don par chèque à l'ordre de "Toulon Var Déplacements"**

à envoyer à la trésorière : Lydie Abello, TVD, 222 chemin Fabry, 83000 Toulon

(communiquiez votre adresse courriel pour recevoir le suivi de notre action)

**Merci pour  
votre  
contribution**

En versant un don vous obtiendrez un reçu permettant d'obtenir un crédit d'impôts de 66 % du don.

Nous vous informerons de l'évolution de cette campagne et de notre action (donnez votre adresse courriel).

### **TOULON VAR DÉPLACEMENTS Bulletin d'ADHÉSION 2026**

Courriel : [tvdeplacements@gmail.com](mailto:tvdeplacements@gmail.com) site : <https://toulon-var-deplacements.fr> Tél : 06 18 16 31 27

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

tél .....

E-mail : .....@.....

**ADHÉSION à TOULON VAR DÉPLACEMENTS** : simple **20 €**  Famille **25 €**

Étudiants, chômeurs et personnes à revenus modestes : **5 €**

Associations < 50 membres : **30 €**  Associations > 50 membres : **50 €**

**L'adhésion inclut l'abonnement au bulletin de TVD « La rue, on partage » (4 numéros par an)**

**soit sous forme électronique**  **soit sous forme papier**

Date : .... / / ..... Signature :

*Chèque à l'ordre de TVD, à envoyer avec votre bulletin d'adhésion à la trésorière :  
Lydie Abello, Toulon Var Déplacements, 222 Chemin de Fabry, 83000 Toulon*